



Conditions générales de ventes

Le « Wonder Rallye » 2021 se déroulera du 30 mai au 2 juin 2021 de Bagnols(69) jusqu'à Annecy(74).

Il est organisé conformément à la législation quant aux manifestations de ce genre, et en respect du Code de la route. « La ferme du Grizzly » dont le siège social est situé Belvezet 07660 Lavillatte (France) - RCS 803 335 827, commercialise et organise l'évènement « Wonder Rallye ».

PROGRAMME

Le 15 septembre 2019 : ouverture des inscriptions.

Au delà de 25 engagements, les inscriptions sont closes.

Dimanche 30 mai 2021 : accueil des participantes à partir de 14h00 au Château de Bagnols(69), vérifications des véhicules, vérifications administratives, cocktail d'ouverture et hébergement au Château de Bagnols à Bagnols. Lundi 31 mai 2021 : départ du rallye à 8h00, liaison sur route ouverte jusqu'au circuit de Charade, activité avec « Classic racing school », dîner et hébergement au « Princesse Flore » à Royat (42). Mardi 1er juin 2021: départ du rallye à 8h00, liaison sur route ouverte jusqu'au circuit de Rochepeule, dîner et hébergement au « Fort du Pré »(43). Mercredi 2 juin 2021: départ du rallye en liaison sur route ouverte direction d'Annecy, cocktail et soirée de gala au « Palace de Menthon St Bernard »(74). L'organisation se réserve le droit de toutes modifications de parcours sans obligation de justification.

ORGANISATION

La société « La ferme du Grizzly » (l'Organisateur) est l'organisateur de l'évènement Wonder Rallye.

ASSURANCE

Sécurité et responsabilité : en prenant le départ du Wonder Rallye, chaque équipage s'engage à prendre ses propres responsabilités quant au respect du Code de la route, et de la sécurité d'autrui. L'Organisateur pourra exclure du rallye tout équipage dont le comportement serait contraire à l'esprit de l'évènement ou dangereux. Dans cette hypothèse, aucun dédommagement ne pourra être prévu. En s'inscrivant au rallye, chaque participant reconnaît assumer l'entière responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu dans le cadre de l'évènement, l'Organisateur ne pouvant en aucun cas être tenu responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion.

En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'évènement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'évènement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires. À noter que le rallye se déroulera officiellement du dimanche 30 mai 2021 à 14h au mercredi 2 juin 2021 à 20h. En dehors de ces horaires, la responsabilité de l'Organisateur ne pourrait être engagée d'une quelconque manière.

DEMANDE D'ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

Modalités d'inscription : pour participer au Wonder Rallye, il faut en formuler la demande auprès de l'Organisateur en utilisant le dossier d'inscription. Celui-ci est disponible sur simple demande auprès de l'Organisateur par courrier électronique (contact@wrallye.com). L'inscription à l'évènement engage les participantes à respecter les contraintes indiquées au présent règlement, et dans la limite des places disponibles lors de la formulation de la demande d'engagement.

Modalités de règlement : le paiement des droits d'engagement peut être effectué par chèque bancaire dès lors qu'il est émis en euros et tiré sur une banque française, ou par virement bancaire aux conditions indiquées sur le formulaire de demande d'engagement.

Modalités d'annulation : Toute annulation doit être faite par écrit pour être prise en compte (courrier ou e-mail). Pour toute annulation de votre part, les conditions de remboursement seront les suivantes :

- Annulation avant le 1er janvier 2021 : retenue forfaitaire de 800€ sur l'acompte.
- A partir du 1er janvier 2021 au 10 mars 2021 : retenue de l'acompte versé à l'inscription, soit 1500€.
- A partir du 1er mars 2021 : retenue de la totalité des droits d'engagement, soit 4500 €.

Droits d'engagement : les droits d'engagement sont fixés à 4500 €TTC par équipage composé d'un véhicule et de deux personnes, et comprennent l'ensemble des prestations listées dans le dossier d'inscription : pack accueil, road book, plaques rallyes, adhésifs fournis par l'Organisation pour la voiture, photo, vidéo, 4 nuits d'hôtel 4 petits déjeuners, 3 déjeuners (du lundi 31 mai au mercredi 2 juin 2021), 2 dîners (lundi 31 mai et mardi 1er juin 2021), 1 cocktail dînatoire de départ et 1 cocktail dînatoire de clôture (dim. 30 mai et mercredi 2 juin 2021), une assistante technique pour l'ensemble des équipages, 1 équipe de mécanicien avec plateau de remorquage, 1 application live tracking et stories.

Date limite d'engagement et de paiement : le 1er mars 2021, est fixée la date limite d'engagement dans la limite des places disponibles. Pour valider toute demande d'engagement, le versement du montant total de l'engagement est impératif à la même date. Au-delà de cette date, et même dans le cas où l'équipage aurait versé un acompte pour réserver sa participation, l'Organisateur pourra considérer la demande comme nulle et non remboursable, et proposer l'engagement à un équipage figurant sur liste d'attente le cas échéant. Les modalités d'annulation et de remboursement sont détaillées dans le dossier d'inscription.

Lors de la demande d'inscription, le versement de l'acompte ou de l'intégralité des droits d'engagement est requise. Le paiement intégral des droits d'engagement doit être effectué au plus tard le 1er mars 2021.

Délais de rétractation : conformément à l'article L121-29 du code de la consommation, chaque équipage dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Les modalités

d'exercices et le formulaire de rétractation peuvent être fournis par l'Organisateur sur simple demande email à contact@wrallye.com

CONCURRENTS ET PILOTES

Équipage : tout équipage doit être composé de deux femmes, pilote et copilote, sans importance quant aux rôles respectifs. La pilote et la copilote doivent impérativement être titulaire d'un permis de conduire de catégorie B en cours de validité et non suspendu au moment du rallye. Ces deux personnes doivent être à bord du véhicule pendant toute la durée des sections sous peine de mise hors course. À noter que pilote et copilote peuvent alterner leur rôle dès lors que la copilote est également titulaire du permis de conduire, en cours de validité et non suspendu.

VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le rallye est réservé aux véhicules de type classique, iconique ou GT moderne, tel que précisé dans le dossier de présentation du Wonder Rallye. Ceux-ci doivent être conformes à la législation routière, c'est à dire disposer d'une carte grise, de plaques d'immatriculation, d'une police d'assurance en cours de validité, d'un contrôle technique en cours de validité le cas échéant, et être en parfait état de fonctionnement. Certaines demandes d'engagement peuvent être refusées dans le cas où un équipage ne présenterait pas les garanties nécessaires quant aux points listés ci-dessus. Tout véhicule non conforme se présentant au départ du rallye peut également faire l'objet d'un refus. Dans ce cas, aucun remboursement des frais engagés par l'équipage, d'une quelconque manière, ne pourra être envisagé. Ci-après, la liste des équipements obligatoires pour prendre le départ : extincteur d'une capacité minimum de 1 kg en cours de validité, ceintures de sécurité si le véhicule est muni d'origine de points d'encrage correspondants, gilet fluorescent pour chaque membre de l'équipage, deux triangles de signalisation, éclairages.

SPONSORS ET PARTENAIRES

L'Organisateur se réserve sur chaque voiture un espace réservé à ses sponsors : certains emplacements sur les véhicules doivent être réservés à l'Organisation, tels que sur le capot avant (plaque rallye), le capot arrière ou pare-choc arrière (plaque rallye), ainsi que les portières (rond de porte avec le numéro d'équipage) et ailes avant (logo des sponsors). Les dimensions de ces emplacements peuvent être communiqués par l'Organisation sur simple demande.

Toute décoration abusive d'un véhicule peut faire l'objet de contraindre l'Organisateur à demander à l'équipage de retirer les visuels ne correspondant pas à l'image du Wonder Rallye. Toute voiture se présentant au départ avec des sponsors autre que ceux fournis par l'organisation, doivent avoir eu l'accord au préalable de l'Organisateur lors de la journée des vérifications. L'Organisateur pourrait se voir refuser la participation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé. Par ailleurs, l'Organisateur ne peut être tenu responsable des conséquences liées à l'application des adhésifs réglementaires sur le véhicule.

À noter également qu'aucune publicité additionnelle ne peut venir masquer la visibilité des marques sponsors ou partenaires de l'évènement figurant sur le véhicule à la demande de l'Organisateur. Droit à l'image : les participantes au Wonder Rallye, au sens large du terme, autorisent la société « La Ferme du Grizzly » ou tout autre partenaire ou sponsor de l'évènement à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image de la pilote ou copilote, ainsi que ses performances, ses résultats et l'image de sa voiture, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée illimitée.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, l'Organisateur respecte la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données à caractère personnel que les participantes peuvent être amenées à lui communiquer les concernant à l'occasion de l'inscription, de l'organisation de l'évènement et de la publication de photos et vidéos en ligne. Les participantes disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation au traitement et un droit de transfert des données les concernant en adressant une demande à l'Organisateur par courrier postal à l'adresse de son siège social indiquée à l'article 1er.

L'Organisateur collecte et conserve les données exclusivement et pour la durée strictement nécessaire à la bonne exécution de l'évènement et de ses obligations contractuelles et légales et en cas de mise en jeu de sa responsabilité contractuelle et/ou délictuelle, sans communication aux tiers, sauf à la demande de la loi ou pour la stricte exécution des présentes.

DÉROULEMENT DU RALLYE

Dispositions générales relatives aux contrôles :

Les participantes doivent suivre les routes sélectionnées par l'Organisateur et indiquées dans le roadbook remis à chaque équipage lors du départ. Le classement sera réalisé en fonction des activités se déroulent : 1) au circuit de Charade; 2) à Rochepeule; 3) en validant les points de contrôle obligatoires spécifiés dans le roadbook (un briefing est organisé lors de la journée des vérifications).

CLASSEMENTS

Le classement sera réalisé en fonction des activités et points de contrôles cités précédemment. Les détails relatifs au classement des gagnantes seront communiqués lors du briefing organisé avant le départ.

REMISE DE PRIX

La remise des prix se déroulera le mercredi 2 juin 2021. Aucun prix en espèce ne sera distribué.